

CODEV

TOURS METROPOLE

Conclusions

quel open data pour quel
territoire ?

quel open
data pour
quel
territoire ?

conclusions de l'atelier « Quel open data pour quel territoire ? »

Rapporteur : Antoine DUPRE

Membres de l'atelier :

Claude Ophele, Robert Coudert, Jean-François Hartmann,
Mathieu Cluzel, Richard Dalmaso, Roselyne Tafani, Sarah Anais
Achache, Alexandre Baretto, Anne Thibault.

séance

plénière du 6
juillet 2017

Table des matières

« La société est en droit de demander compte à tout agent public de son administration. ». Article 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. 1789.	2
I) CONTEXTE ET ENJEUX	2
A.Contexte juridique et émergence d'une société de la connaissance et de la transparence.	3
B.Les enjeux, bénéfiques et objectifs de l'ouverture des données pour les collectivités territoriales	4
C.Le déploiement de l'open data est encore faible	4
II) TMVL DOIT REJOINDRE TRES VITE LE CLUB « RESTREINT » DES VILLES OUVERTES EN ADOPTANT UN SCHEMA MUTUALISÉ.	5
A.Vers un open data de territoire	6
1) Un open data piloté par TMVL avec et pour ses communes membres	7
2) Tours Métropole Val de Loire et les autres acteurs du territoire	7
3) Les modalités de mutualisation	7
B.Vers un open data pour tous : déploiement d'une stratégie d'animation, encadrée par une charte	8
1) Les agents des collectivités : la première communauté à impliquer	8
2) L'élaboration d'une charte de gouvernance utile à tous	9
3) Une communauté de réutilisateurs à organiser	9
ANNEXES	11
Annexe 1: Synthèse des réponses de l'enquête réalisée auprès de membres du CODEV	11
Annexe 2 – Infolab Grand Poitiers	21

« La société est en droit de demander compte à tout agent public de son administration. ». Article 15 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. 1789.

Le CODEV de Tours Métropole dans le cadre d'une auto-saisine souhaite proposer à la Métropole, ses communes membres et à l'ensemble des acteurs du territoire de s'engager dans une démarche participative de construction d'un open data de territoire.

I) CONTEXTE ET ENJEUX

On désigne par Open Data une politique publique de mise à disposition sur internet, dans un format réutilisable, des données produites ou détenues par les acteurs publics et les opérateurs de service d'un territoire.

L'open data est un outil au service de trois objectifs :

- Améliorer l'efficacité de l'action publique :
 - En interne, grâce à l'amélioration de la circulation de données. Aujourd'hui ces données sont produites par des organisations fonctionnant encore trop en silo, empêchant leur circulation.
 - Et en externe, en les utilisant dans le cadre de démarches de design de service ou de co-évaluation des politiques publiques.
- Proposer de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale : les données partagées trouvent des réutilisateurs qui les intègrent dans de nouveaux services à forte valeur ajoutée économique ou sociale.
- Améliorer le fonctionnement démocratique : la mise à disposition des données publiques permet d'accroître la transparence de l'action publique et constitue un mouvement en faveur de son ouverture (vers les citoyens et usagers). Les données constituent dans ce cadre un support au débat public et à la concertation.

Une enquête auprès du CODEV au travers d'un questionnaire en ligne a été conduite qui a eu pour objet de sensibiliser et de questionner les membres du CODEV en matière d'Open Data. Le questionnaire, diffusé en ligne du 26 avril 2017 au 18 mai 2017 a reçu 39 réponses (sur 116 membres, soit env. 30% de

répondants). ¹Les membres du CODEV sont très majoritairement favorables au développement de l'Open Data (à 87%).

A. Contexte juridique et émergence d'une société de la connaissance et de la transparence.

Issu de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique qui crée l'article L312-1-1 du Code des relations entre le public et l'administration, l'open data désigne **l'effort que font les institutions publiques qui partagent les données dont elles disposent**. Ce partage doit être gratuit, dans des formats ouverts, et permettre la réutilisation des données. Cela ne concerne ni les informations personnelles, ni celles touchant à la sécurité nationale, ni celles couvertes par les différents secrets légaux.

En d'autres termes, une donnée publique est une information contenue dans tout document produit ou reçue par une structure agissant dans le cadre d'une mission de service public. Toute donnée publique n'a pas vocation à être ouverte : une donnée ouverte est une information mise à disposition du grand public pouvant être librement « récupérée ».

Données Publiques deviennent également ouvertes :

Pour cela, elle doit répondre aux 3 critères suivants :

- critère technique : la donnée doit être brute, exploitable par un autre système informatique que celui dont elle est issue ; elle doit donc être rendue disponible dans le format le plus ouvert possible.
- critère juridique : une licence doit être adjointe aux données afin de clarifier les droits et les obligations des utilisateurs qui lui sont relatives.
- critères économiques : l'esprit de la loi est de donner gratuitement accès aux données sauf dans des cas prévus par la loi.

L'open data va ainsi au-delà du droit d'accès aux documents administratifs (loi CADA 1978), qui considère que les données produites ou détenues par les administrations, dans le cadre de leurs missions de service public, doivent être mises à disposition du public par défaut²

Les dispositions de la loi sont de trois types :

- elles visent à **élargir l'accès par internet aux documents administratifs**. Cette avancée aura pour conséquence de limiter les demandes de communication de documents administratifs, qui seront rendus librement accessibles par internet.
- la loi énonce le principe selon lequel les informations publiques qui ont été

¹ Annexe 1

² Par défaut signifie de manière systématique.

communiquées ou rendues publiques sont librement **réutilisables** à d'autres fins que la mission de service public pour laquelle elles ont été produites ou reçues.

- la loi introduit la notion de **données d'intérêt général**,
 - 1- en accroissant l'ouverture des données issues de personnes publiques et privées, titulaires de délégations de service public ou dont les activités sont subventionnées par la puissance publique,
 - 2- en permettant un accès simplifié à la statistique publique et à certaines bases de données privées pour des enquêtes statistiques obligatoires.

B. Les enjeux, bénéfiques et objectifs de l'ouverture des données pour les collectivités territoriales

L'Open Data permet :

- Le développement de l'attractivité du territoire, en offrant un nouveau moyen de communication.
- La valorisation de l'action publique, notamment à travers la visualisation graphique des données.³
- Le soutien à l'innovation et au développement économique : l'entreprise peut ainsi accélérer le développement de produits et de services innovants à partir de données qu'elle peut réutiliser.
- L'amélioration des services offerts aux publics et le renforcement du lien social.
- La modernisation de l'action publique : fluidité de l'information au sein des services publics, transparence des résultats, nouveaux services numériques pour les habitants, par exemple, en matière de transport, loisirs, etc...
- L'exigence démocratique : l'accès aux données encourage la participation citoyenne. Les citoyens peuvent se saisir des données ouvertes, se les réapproprier, afin de proposer des améliorations de services ou afin de nourrir le débat public.

C. Le déploiement de l'open data est encore faible

Ne sont pas concernées par l'obligation légale, les administrations de moins de 50 fonctionnaires ou salariés, ni les communes de moins de 3500 habitants.

³ Voir par exemple, <https://data.grandpoitiers.fr/explore/embed/dataset/citoyennete-2eme-tour-presidentielle-poitiers-2017-resultats-datavisualisation/dataviz/?&static=false&datasetcard=true>



Etat de l'Open Data en France



150 Collectivités ouvertes

8 Régions (~ 3 M Habitants),
17 Départements
13 Métropoles (~ 200 000 Hab.)
Nombreuses villes de petites ou moyennes tailles

19 500 jeux de données

346 services de données créés

Zoom sur le portail de l'Etat : data.gouv.fr

224 Services Publics + référ. 523 organisations.
+24 000 datasets issus du gouv. et ses agences

**Sources : Hubvisory. Présentation aux Interconnectés.
Lab'O. Orléans 18 mai 2017.**

II) TMVL DOIT REJOINDRE TRES VITE LE CLUB « RESTREINT » DES VILLES OUVERTES EN ADOPTANT UN SCHEMA MUTUALISÉ.

Tours Métropole Val de Loire est bien évidemment concernée, comme 12 de ses communes membres⁴. **Pourtant actuellement, aucun dispositif en mesure de répondre à l'obligation d'ouverture des données publiques n'est mis en place sur le territoire de la métropole, qu'il s'agisse de l'EPCI, des communes membres concernées, ou de grandes administrations comme l'Université, le Conseil Départemental, le Centre Hospitalier Régional Universitaire, etc...**

Territoire French Tech avec MAME, mais également territoire fertile en associations, étudiants, chercheurs, citoyens engagés, Tours Métropole bien que doté d'un solide écosystème numérique, peine à se saisir du chantier de l'open data.

L'arrivée dans le cercle des métropoles doit être une opportunité pour accélérer le démarrage opérationnel de cet outil. L'open data est la première marche vers ce que l'on appelle parfois "l'administration comme plate-forme" : apprendre à travailler avec

⁴ 12 communes de plus de 3500 habitants sont concernées par l'obligation légale, mais les 22 communes sont potentiellement à impliquer dans la démarche métropolitaine.

les citoyens, leur fournir les ressources qui leur permettent d'innover, d'inventer de nouveaux services, et parfois, profiter de cette dynamique pour entrer dans des démarches d'innovation ouverte (attirer à soi l'innovation de l'extérieur)

A. Vers un open data de territoire

Le Conseil de développement préconise à TMVL d'aborder la question de l'Open Data non comme une seule obligation institutionnelle mais comme un enjeu de territoire.

Le passage en métropole est l'occasion d'affirmer **une stratégie différenciée**. En effet, au-delà du cadre légal, il appartient à chaque territoire de développer sa stratégie Open Data. **Les politiques menées localement par une ou plusieurs collectivités d'un territoire reposent sur l'élaboration d'un projet original** : les types de données libérées, les modalités de mise à disposition en ligne, les types de collaborations locales instaurées ou sollicitées etc.

Ainsi, s'il est légalement possible de se contenter d'une diffusion des données du territoire sur le portail national data.gouv.fr (géré par Etalab), cela ne constitue pas une étape suffisante vers l'émergence d'une dynamique locale en faveur des données ouvertes et de leur réutilisation.

Un Open Data de territoire s'inscrit dans une démarche d'ouverture qui repose sur la mise en œuvre d'actions coordonnées par une pluralité d'acteurs :

- Administrations publiques ;
- Opérateurs de service public (transport, tourisme...)
- Entreprises ;
- Associations ;
- Journalistes ;
- Habitants ;
- Etc.

Différents types d'actions peuvent être menés conjointement afin d'amorcer une dynamique de collaboration autour des données à l'échelle du territoire :

- Création d'un portail de territoire de mise à disposition des données
- Poste dédié (Chief Data Officer), d'abord porté par TMVL, afin de piloter le projet Open Data et d'assister les services et les autres acteurs dans la libération des données.
- Une stratégie d'animation et de sensibilisation : afin de former et d'impliquer les agents, élus et habitants aux données, leur production et leur valorisation. Il s'agit de l'organisation de manifestations de types conférences, ateliers, Infolab⁵...
- Une stratégie de gouvernance de la démarche d'ouverture des données (choix

⁵ Voir Annexe 2

des données à libérer, choix des licences, etc.)

1) Un open data piloté par TMVL avec et pour ses communes membres

La Métropole avec ses 22 communes est la mieux armée pour engager cette démarche. Elle est aujourd'hui en avance sur la réflexion et bénéficiant d'un écosystème numérique dynamique, la French Tech Loire Valley.

Forte de sa culture de mutualisation, Tours Métropole peut emmener les communes obligées (au sens de la loi, supérieures à 3500 habitants) et les autres qui le souhaitent vers cette dynamique, évitant ainsi la multiplication des plateformes, et la dilution des démarches à l'échelle des communes.

A la faveur de la volonté de son Président, TMVL travaille actuellement à la mise en place d'une application mobile de territoire. Dans ce cadre, elle fédère non seulement des données issues des directions métiers de TMVL, mais également des données issues des communes et des divers opérateurs travaillant pour le compte des collectivités.

Ce travail est d'une part l'occasion d'anticiper sur une politique Open Data à l'échelle du territoire métropolitain, en sensibilisant les agents des différentes structures à la problématique des données ouvertes, mais également à l'élaboration de premiers jeux de données, d'abord destinés à nourrir l'application mobile, mais qui pourront être très facilement libérables.

2) Tours Métropole Val de Loire et les autres acteurs du territoire

Au-delà des communes, TMVL doit insuffler la démarche en impliquant les autres acteurs institutionnels et privés présents sur le territoire métropolitain. Les grandes administrations du territoire comme l'Université ou le CHRU sont assujetties de la même façon à l'Open Data, sans en faire, a priori, une priorité. Le CODEV n'observe pas, à l'heure actuelle, d'avancées significatives dans la mise en œuvre de l'Open Data.

Compte-tenu des réformes récentes des territoires, la recomposition de la carte intercommunale et les transferts de compétences, les problématiques d'Open Data ne semblent également pas être une priorité pour le Conseil Départemental, la Région ou encore les autres EPCI du Département.

Le CODEV regrette la disparition de l'Observatoire Economique de Touraine (OE2T), acteur essentiel de production et d'analyse des données sur l'organisation du territoire et son développement économique et social.

3) Les modalités de mutualisation

La logique de mutualisation semble aller de pair avec l'émergence d'une

dynamique de territoire autour des données ouvertes. Il s'agit en particulier de la mutualisation de la plateforme de dépôt des données et de son coût. L'amorce de la démarche, du côté des acteurs publics, consiste à mobiliser les différents acteurs publics présents sur le territoire (CHRU, CD, Région, Université etc.) à s'inscrire dans la démarche. Les premières estimations du coût de déploiement d'une plateforme répondant aux besoins des 22 communes et de son EPCI sont de 40 000€ par an. A ce coût s'ajoute le salaire d'un Chief Data Officer et de son collaborateur, à temps plein. Le Chief data Officer ou administrateur des données jouera un rôle important dans la démarche : recruté par TMVL, son rôle sera de coordonner la libération des données, de faciliter la création des jeux de données :

- aide à l'identification des données au sein des services,
- aide à la structuration technique des données en vue de leur libération,
- et enfin formation des agents et notamment des référents au sein des services métiers, chargés d'alimenter la plateforme et de mettre à jour les données.

Dans une optique d'économie d'échelle, ces coûts sont mutualisables, et peuvent être soutenus par des fonds européens (comme ceux dont ont bénéficié Poitiers et Orléans). Une plateforme unique n'implique pas une perte de visibilité des différentes institutions : c'est une infrastructure partagée au sein de laquelle chacun peut opérer sa stratégie et son rythme de communication. Cette plateforme pourrait même créer entre collectivités et institutions une émulation à transmettre des données.

B. Vers un open data pour tous : déploiement d'une stratégie d'animation, encadrée par une charte

1) Les agents des collectivités : la première communauté à impliquer

Le CODEV préconise un portage politique et managérial affirmé afin de mobiliser en interne à la faveur de développement de l'Open Data au sein des services et des communes.

Les agents sont les premiers producteurs des données. L'enjeu est d'identifier ces agents et les données qu'ils produisent. Ce travail préliminaire de recensement peut notamment faire l'objet d'une cartographie des données, construite collectivement en interne.

Amener les services communaux et métropolitains à réfléchir ensemble sur la construction de ces cartographies favoriserait leur implication dans la transition d'une démarche d'ouverture des données publiques.

2) L'élaboration d'une charte de gouvernance utile à tous

Dans son rapport de 2015 sur la "gouvernance de données", l'administrateur général des données de l'Etat (SGMAP), la définit comme "l'ensemble de principes et de pratiques qui visent à assurer la meilleure exploitation du potentiel des données." Le terme est générique, se référant à des principes, donc un cadre, mais aussi des pratiques.

La gouvernance intervient lorsqu'un problème dépasse le périmètre d'action de chacun des individus ou des groupes. Le besoin de gouvernance naît de l'implication de multiples acteurs.

La gouvernance peut se matérialiser par une charte, document peu contraignant qui décrit la façon dont la gouvernance fonctionne. Si son existence n'est pas indispensable, elle est révélatrice d'un état de maturité de la gouvernance. Elle rassemble les règles sur lesquelles tous les groupes sont d'accord.

La gouvernance devra s'articuler en particulier autour de :

- L'optimisation de ressources et des coûts (charges mutualisées)
- La création de valeurs pour les acteurs de la gouvernance, par enrichissement mutuel des bases auparavant hétérogènes
- La création de valeurs favorable à un écosystème, en travaillant par exemple à l'harmonisation des jeux de données issus de différents producteurs
- Les modalités d'application de la réglementation

3) Une communauté de réutilisateurs à organiser

L'animation retenue doit être l'occasion de rendez-vous réguliers avec les partenaires et des moyens spécifiques doivent y être consacrés.

L'animation de la gouvernance cherche à mettre les partenaires dans une posture d'amélioration continue et peut s'appuyer sur des questionnaires d'évaluation, des entretiens individuels post-animations. Les modalités de l'animation devront être renouvelées régulièrement.

Une des préoccupations doit être de surprendre positivement les partenaires :

- en les encourageant sur les efforts (mises en valeurs, participation à des concours/récompenses...)
- en apportant des saisonnalités aux animations ;
- en apportant des éléments humoristiques ou/et ludiques ou/et dépaysants ou/et conviviaux ;
- en changeant de lieux de rencontres ;
- en faisant intervenir un prestataire, un(e) expert(e).

L'animation doit d'articuler autour de :

- l'expérimentation sur la manipulation des données,
- la qualité des données,
- l'acculturation et la sensibilisation à l'open data,
- la formation,
- la création de partenariats relatifs à la valorisation et au partage de la donnée,
- l'émergence du crowdsourcing (l'implication des habitants à la production de données) comme les cartoparties (sur un thème particulier ou à l'échelle des quartiers, comme l'initiative Carto'Quartiers proposée par la Ville de Nantes).⁶

⁶ <https://www.cartoquartiers.fr/>

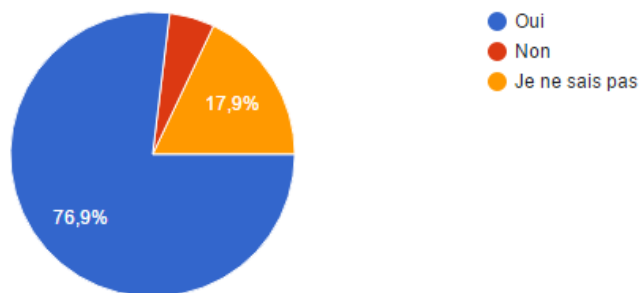
ANNEXES

- Annexe 1

Synthèse des réponses de l'enquête réalisée auprès de membres du CODEV

Etes vous favorable à l'ouvertures des données publiques

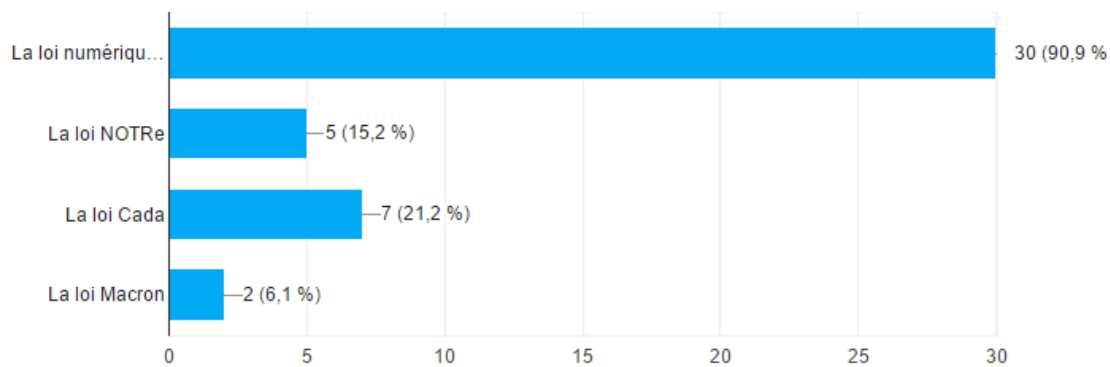
39 réponses



Règlementation

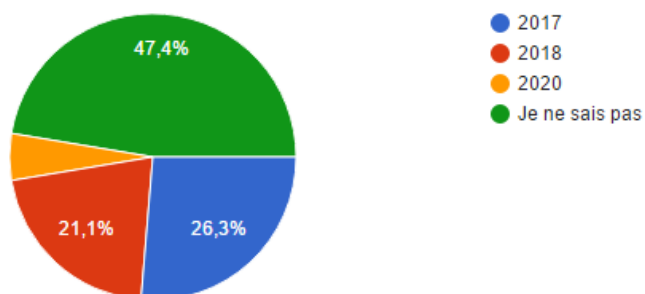
Quelles lois réglementent l'OpenData :

33 réponses



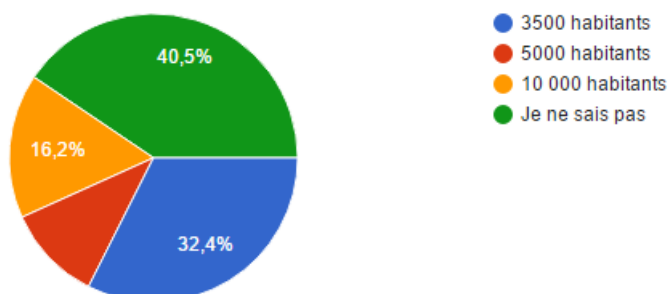
La loi impose l'ouverture des données publiques à partir de :

38 réponses



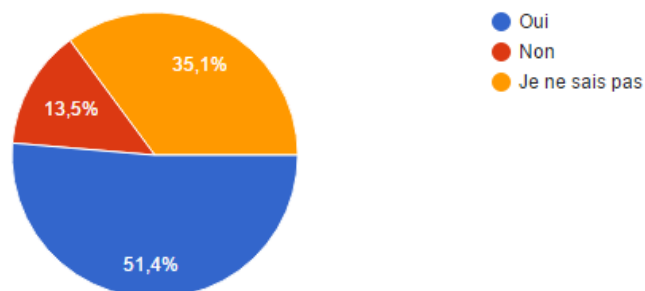
Les collectivités locales concernées ont plus de :

37 réponses



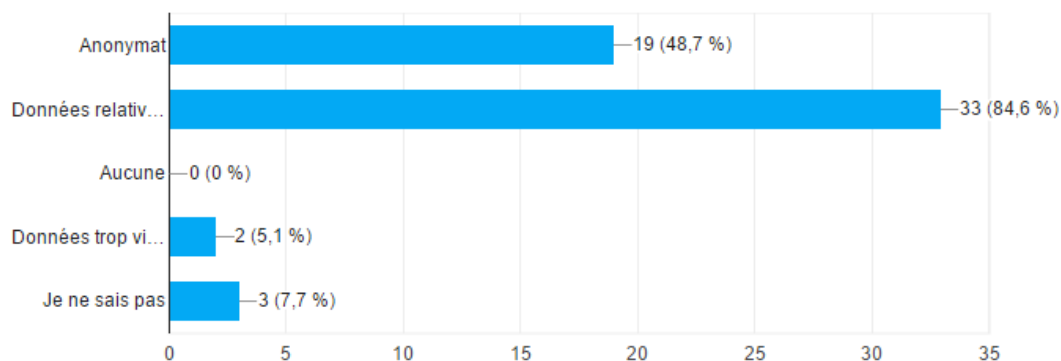
La propriété des données est conservée après leur communication par le producteur :

37 réponses



Quelles peuvent être selon vous les restrictions à la publication de données ?

39 réponses

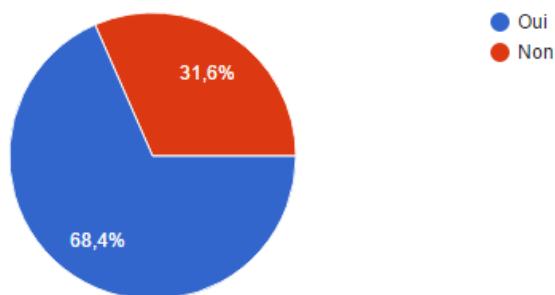


1 : Anonymat | 2 : Données relatives à la sécurité publique | 3 : Aucune | 4 : Données trop vieilles | 5 : Je ne sais pas

De quoi parle-t-on ?

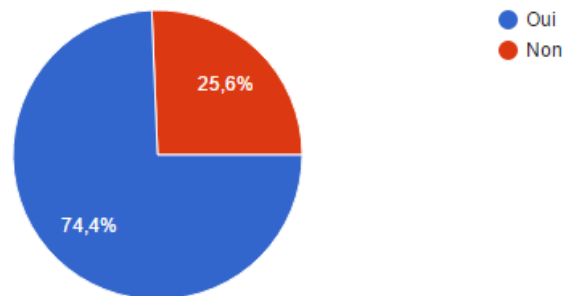
Pensez-vous apprendre quelque chose en lisant les définitions présentées ci-dessus ?

38 réponses



Pensez-vous être utilisateur de données publiques ?

39 réponses



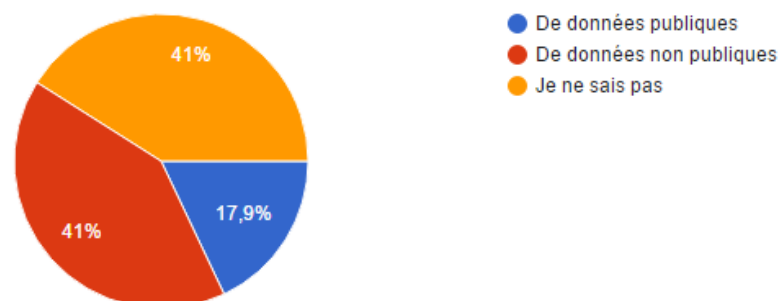
Si oui, pouvez -vous en lister quelques exemples ?

13 réponses

- CR de conseil municipal
- Domaine de la recherche
- Procès verbal des conseils municipaux, documents d'urbanisme-cadastral...
- Données économiques relatives à un territoire
- Rapport de conseil municipal, statistiques, ...
- Transport
- Liste électorale, liste des subventions accordées aux associations
- Analyse de l'eau, pollution de l'air
- Fichier SIRET de l'INSEE
- Plans locaux d'urbanisme ; circulaires relatives à l'épandage des pesticides
- Résultat d'élections, statistiques de l'INSEE, etc.
- Evolution démographique, PLU, Prix des services publics
- Rapports, analyses, décisions de collectivités locales, statistiques des services publics...

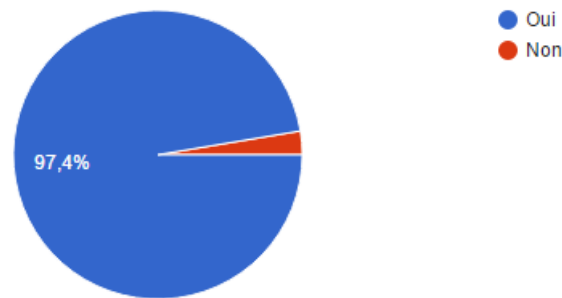
Etes vous producteur ?

39 réponses



Etes vous favorable à l'ouverture des données ?

38 réponses



Si non, pourquoi ?

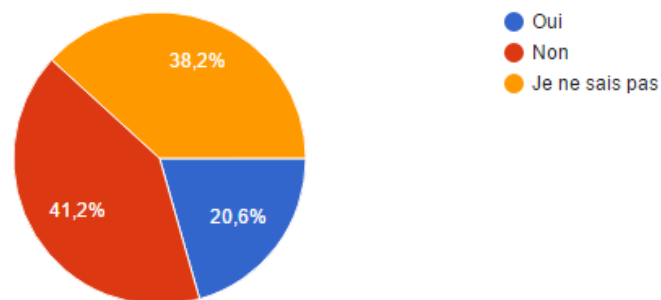
2 réponses

Avec certaines limites

Vous ne me laissez pas le choix ici : en réalité, je ne sais pas.

Dans l'hypothèse où vous êtes producteur de données non publique, seriez vous favorable à leur ouverture ?

34 réponses



Si non, pourquoi ?

11 réponses

L'information au même titre que le savoir-faire ou qu'un fonds de commerce a une importance stratégique dans la conduite des affaires des entreprises. La communication d'information non publiques pourrait déstabiliser des entreprises et faciliter l'arrivée de nouveau entrant au détriment de nos entreprises locales. En revanche, pour ce qui est du domaine associatif, mon raisonnement s'inverse et il y a beaucoup à gagner à ouvrir, partager et communiquer pour faire monter en efficacité des associations et favoriser leur développement.

Car si elles ne sont pas publiques, elles restent du domaine privé

Les données personnelles doivent le rester

Car elles revêtent des infos à caractère confidentiel

Il y a des secrets industriels qui relève de la gestion de la concurrence internationale

Elles sont par essence non publiques

Absence de réciprocité de la part des autres producteurs de données du même domaine
vie privée

Ces informations peuvent ne présenter aucun intérêt à leur ouverture.

Données privées = données privées.

Limites liées au secret bancaire et secret médical et sous réserve de définir des principes d'économie collaborative.

A quelle condition considérez-vous comme acceptable la facturation dans le cadre de l'exploitation de la donnée publique ?

25 réponses

Pas de facturation Si l'usage est commercial

Une facturation n'est envisageable selon moi que pour des professionnels et pour des données hautement qualifiés. Il faut distinguer le droit à l'information des particuliers et des administrés d'un secteur avec l'information accessible par des commerçants d'une autre ville/zone géographique.

Je ne suis pas certaine de bien comprendre la question, si c'est bien "une entreprise peut-elle facturer un service de mise en forme ou d'exploitation de la donnée publique" je réponds oui, à condition qu'elle ne privatise pas par ce biais les données en question. Donc oui au modèle Géo vélo, mais non au modèle Googlemaps pour donner un exemple.

L'accès doit être gratuit

La facturation serait acceptable si la donnée publique est utilisée à l'établissement d'un dossier administratif, juridique par exemple

Dans le cas d'une reproduction non numérique

Pas compétent

Jamais

No way

Qualité des données fournies et fréquence de mise à jour

Gratuit pour moins de xxx giga-octets annuels, 10 € le giga octets supplémentaire pour les entreprises, gratuit pour le particulier

S'il y a retraitement

Participation à la qualité et la fiabilité des données

Gratuit pour un particulier, payant pour une société

Si facturation il y a, elle doit rester symbolique

Immédiatement je n'ai pas de réponse, c'est nouveau ; je pense qu'il faut y réfléchir compte tenu des nombreux critères qui peuvent être retenus !

Il faut réfléchir collectivement

La facturation de l'exploitation de la donnée publique me paraît bien compliquée à déterminer.

Je ne considère pas cela comme quelque chose de monnayable.

Si il s'agit de facturation de la donnée, c'est uniquement pour avoir des données mises en forme et facilement intégrables qu'une facturation modique est acceptable.

Dans le cadre d'une utilisation de type mercantile

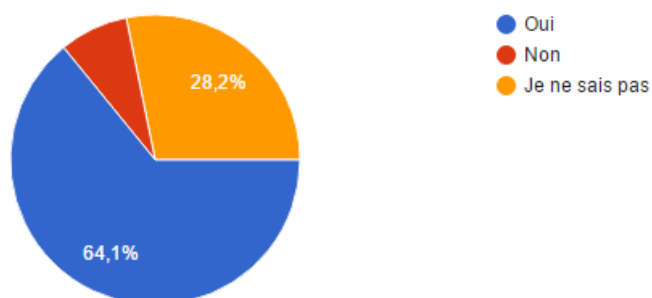
Pas acceptable

Si la donnée est un bien collectif la facturation ne serait qu'une contribution pour faciliter la restitution. En cas de valeur ajoutée ce pourrait-être un service (prestation)

Gouvernance

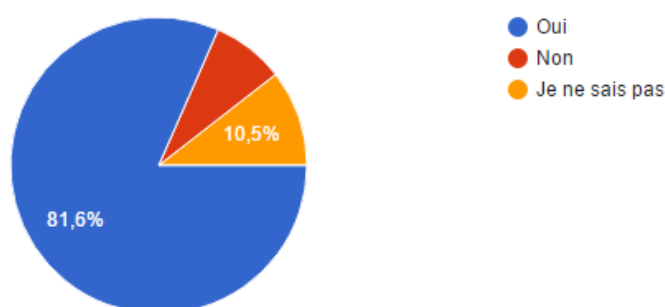
Nous souhaitons proposer la création d'un InfoLab, un espace collaboratif dédié à la compréhension, l'exploration et la manipulation des données, ouvert à tous les publics. Un InfoLab vous serait-il utile ?

39 réponses



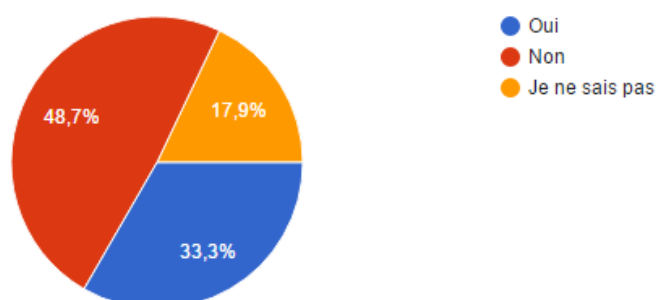
Pensez-vous souhaitable qu'une charte métropolitaine organise la gouvernance de la gestion des données sur le territoire ?

38 réponses



Voulez-vous y contribuer ?

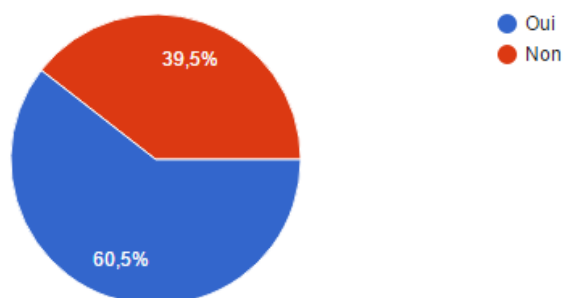
39 réponses



Au sein du CODEV

Avez vous utilisé des données dans le cadre d'un atelier pour appuyer votre réflexion ?

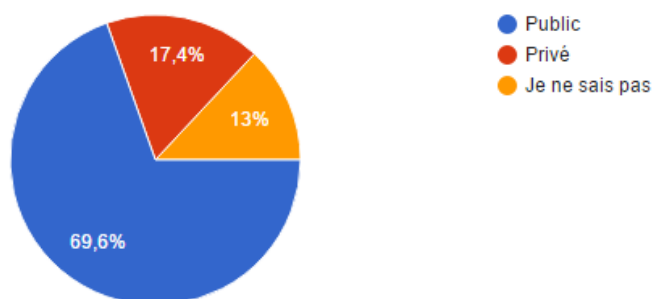
38 réponses



Si oui :

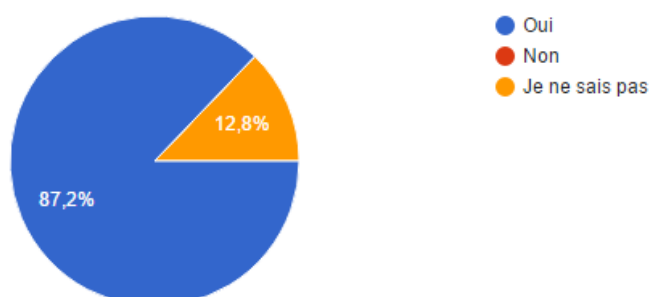
Par quel type d'organisme ces données ont-elles été produites ?

23 réponses

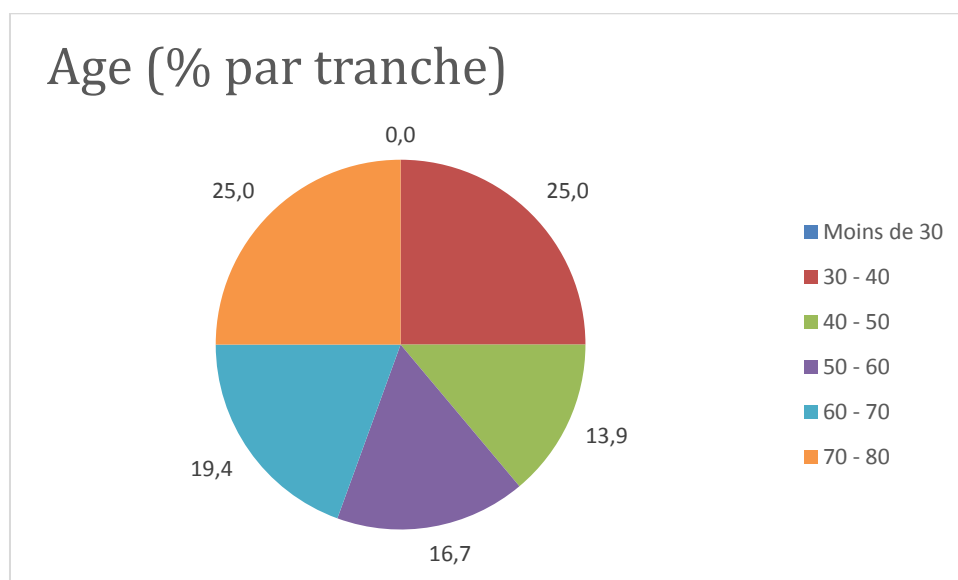
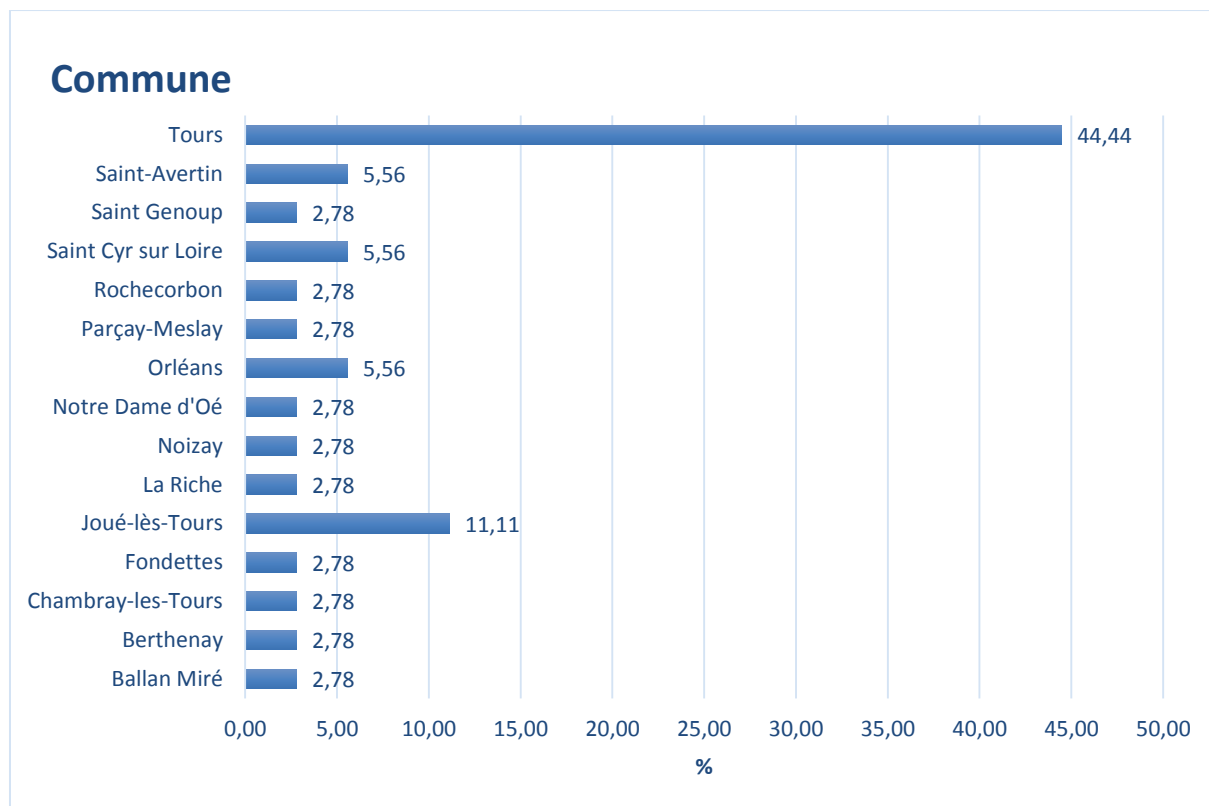


Etes vous favorable à l'ouverture des données publiques?

39 réponses

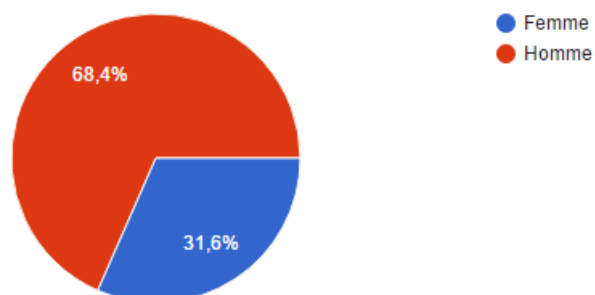


Informations personnelles



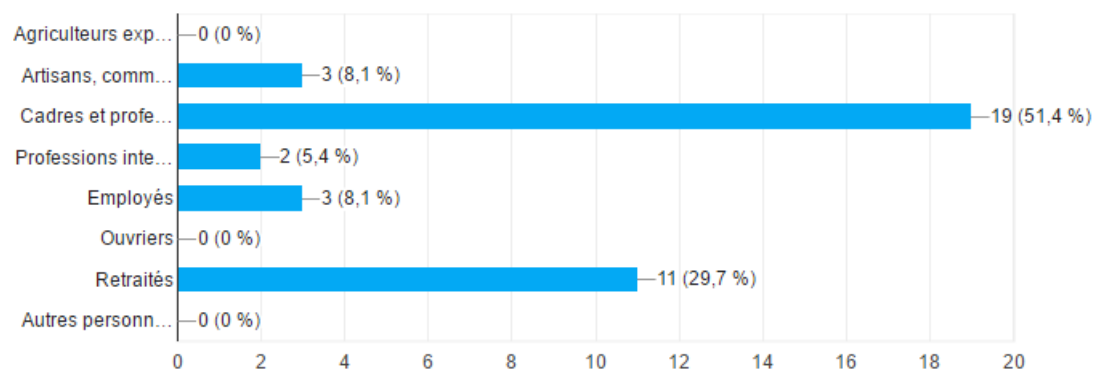
Sexe :

38 réponses



Groupe socioprofessionnel :

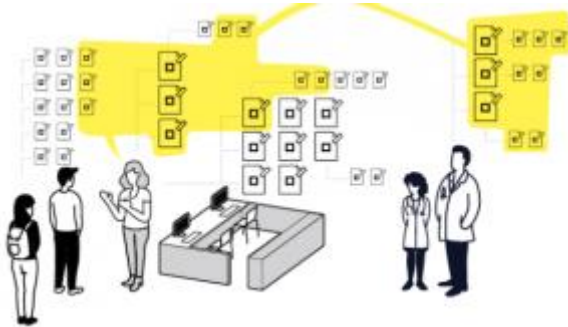
37 réponses



Annexe 2 – Infolab Grand Poitiers



L'INFOLAB c'est quoi ?



Un infolab est un dispositif de médiation accompagnant des acteurs dans l'exploitation des données pour améliorer leurs activités et leurs projets.

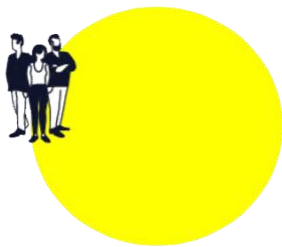
L'infolab est un espace collaboratif dédié à la compréhension, la manipulation et l'exploration de données.

Pourquoi les données vous concernent ?

Parce qu'elles sont une grande opportunité professionnelle comme personnelle, économique, scientifique, sociale et citoyenne.

Parce qu'elles peuvent rendre votre association, votre organisation, votre entreprise plus réactive, mieux informée, plus proche de ses publics.

Parce que ceux qui savent les trouver, les produire et les exploiter prendront l'avantage sur ceux qui ne le savent pas...



POURQUOI L'INFOLAB ?

Trop peu d'acteurs sont aujourd'hui capables de tirer pleinement partie des données. Open Data, Big Data, Small Data, Self Data restent majoritairement une affaire de spécialistes, de "geeks".

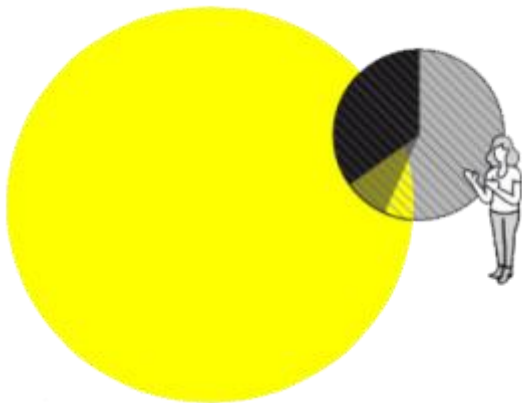
Avec les Infolabs, nous souhaitons :

- Redistribuer au plus grand nombre un pouvoir d’agir avec et sur les données plutôt que renforcer le pouvoir de ceux qui en ont déjà développé un écosystème riche et ouvert plutôt que maintenir des expertises en vase clos
- Favoriser une appropriation large par l’ensemble du tissu économique plutôt que la naissance de monopoles industriels
- Contribuer à une réelle appropriation par l’économie sociale et solidaire plutôt que des services ciblés pour citoyens aisés.

QUELLES SONT LES MISSIONS D’UN INFOLAB ?

L’Infolab se structure autour de 3 missions principales :

- la sensibilisation, l’acculturation, la formation
- l’incubation de projet
- la création de connaissances, et les modalités de discussion, concertation débat.



DITES-M’EN PLUS : COMMENT ÇA FONCTIONNE UN INFOLAB ?

C’est un espace qui accueille des publics, librement et en permanence. Il les accompagne dans l’exploration et la manipulation des données, à travers, des ateliers, des expositions, des débats, des manifestations, des formations aux données, etc.

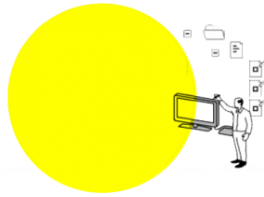
Une charte des Infolabs donne un cadre à ses missions et à sa vocation, et forme le réseau des Infolabs.

QUE TROUVE-T-ON DANS UN INFOLAB ?

L’Infolab regroupe des ressources et savoir-faire utiles pour appréhender les données.

- Des compétences spécifiques aux données pour vous accompagner dans vos découvertes et vos projets
- Des outils et méthodes pour manipuler des données ou animer un projet collectif
- Enfin des publics qui, tout comme vous, partagent le désir de comprendre et faire des choses avec les données.

À QUI EST DESTINÉ UN INFOLAB ?



Tout le monde.

- Les particuliers, qui peuvent découvrir les données, participer aux débats, développer des projets personnels, tester des objets connectés, etc.
- Les organisations (entreprises, associations, acteurs publics, etc.), qui ont aussi intérêt à (re-)découvrir leurs données et celles des autres, souhaitent incuber un projet, se former, détecter des compétences, faire tester un service
- Les chercheurs, les journalistes, qui recherchent des données mais aussi des compétences pour les faire parler, les publier, etc.
- Les producteurs de données qui souhaitent valoriser leurs données et avoir des retours de leurs usagers
- Les communautés d'usages ou métiers (sportifs, généalogistes, botanistes, astronomes, randonneurs, cartographes, amateurs comme professionnels de tous crins), qui souhaitent travailler ensemble sous l'angle des données.